

10 mars 2016

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 1^{er} octobre 2010: «Attitude de l'unité des marchés à l'égard des puciers de Plainpalais».

Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.

La commission des pétitions s'est réunie le 29 novembre 2010, sous la présidence de M. Rémy Burri, remplaçant M^{me} Silvia Machado, puis les 7 et 14 février 2011, sous la présidence de M^{me} Silvia Machado, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 13 octobre 2010. Que M^{me} Nathalie Bianchini, qui a assuré la prise de notes de la première séance, et M^{me} Ksenya Missiri, celle des deux suivantes, soient remerciées pour leur précieuse collaboration.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Note de la rapporteuse: le rapport portant sur cette pétition a été remis en son temps, mais n'a pas été retrouvé. La rapporteuse actuelle a accepté de reprendre la rédaction sur la base des notes de séances, car elle n'est plus au Conseil municipal et n'a pas conservé d'autres documents. Celles-ci se sont donc révélées particulièrement précieuses pour la rédaction. Il est également relevé que la nomination de la rapporteuse lors de la séance du 29 novembre 2010 l'a été alors que la personne concernée était alors remplacée par un collègue.

Séance du 29 novembre 2010

Audition de M. Emilio Sangiorgio, pétitionnaire

M. Sangiorgio explique que cela fait bientôt trente ans qu'il est marchand aux puces à Plainpalais. Il a également été président d'un des deux syndicats du marché durant sept ans, dans les années 1980.

M. Sangiorgio a décidé de lancer la pétition et a récolté une quarantaine de signatures en un quart d'heure et ce pour faire connaître sa position face au fonctionnement du marché aux puces, supervisé par la nouvelle Unité des marchés, en place depuis le début de l'année 2010. En effet, M. Maudet, dans un souci de propreté, a décidé de faire appliquer consciencieusement le règlement du marché aux puces qui date de 2008. Celui-ci avait alors été discuté avec les différents syn-

dicats et était entré en fonction de manière usuelle, en laissant une certaine liberté aux commerçants indépendants du marché. On a toujours pu observer depuis, de la part des agents municipaux, une certaine souplesse, à tel point que parfois, quand il arrivait que l'un d'eux avait un problème avec un marchand, il était déplacé par ses supérieurs pour garantir la convivialité du marché. Depuis la mise en place de la nouvelle Unité des marchés, les fonctionnaires sont désormais habillés en rouge, ce qui est curieux selon M. Sangiorgio, et ont adopté une attitude vis-à-vis des marchands qu'il qualifierait au minimum d'infantile, et au maximum de militaire.

Ainsi, un matin, en arrivant, on lui a demandé son nom et ses documents d'identité; M. Sangiorgio estime pour sa part que du moment que cela fait trente ans qu'il est là, il n'a pas à justifier son identité. La Ville a fait une petite carte électronique avec photo qui coûte 15 francs et qui doit être montrée sur demande.

Ces nouveaux agents ont comme seul travail d'être présents sur le marché; selon M. Sangiorgio, une fois les gens enregistrés le matin et la ronde effectuée à 10 h, ils n'ont pratiquement plus rien à faire, mais doivent quand même rester sur place. Comme il s'agit de personnes qui, pour la plupart, ont travaillé à la Fondation des parkings, ils ont gardé l'habitude de chercher ce qui pourrait ne pas fonctionner sur le marché. Ils sont environ six personnes qui se partagent également le marché de la Fusterie, et qui passent là leur journée, alors qu'ils pourraient être affectés à d'autres tâches.

M. Sangiorgio a quant à lui l'impression d'être toujours contrôlé, même si tout est en ordre. Il ajoute que, à la suite de cette application stricte du règlement, ses collègues et lui-même ont assisté à quelques épisodes aberrants. Par exemple, deux agents ont demandé à un enfant de montrer sa carte de vendeur, alors qu'il était là avec ses parents, pendant les vacances. Un marchand qui devait passer à l'appel pour avoir une place était en pleine négociation sur un stand alors qu'il a entendu son nom, mais au moment où il est arrivé, on lui a demandé de se mettre à la queue. M. Sangiorgio pourrait citer une multitude de ce genre d'épisodes qui s'ajoutent à un règlement qui est presque, selon lui, totalement hors de propos. Ainsi, il est interdit aux places fixes de bouger après l'appel; quand bien même il n'y a que trois ou quatre personnes éparpillées sur un marché de 25 places, celles-ci ne peuvent pas se regrouper. La liste de présences des marchands qui ont des places fixes, ou de ceux qui sont au ticket, ne tient plus compte de l'ancienneté, mais des seules présences. Or, aux puces, il y a un grave problème de renouvellement, car il n'y a plus un pucier de moins de 40 ans, et les seules personnes qui se lancent dans le métier sont des retraités. Comme les marchands professionnels ne peuvent pas être présents tout le temps, à cause par exemple d'un magasin en parallèle, ou de greniers à vider, les retraités ont toujours l'avantage, puisque eux sont toujours présents. Le système mis en place avec ce règlement favorise une catégorie que M. Maudet qualifiera de professionnelle, alors que quelqu'un qui est du métier va la qualifier de totalement amateur.

Dans l'attente de la deuxième partie de l'aménagement de la plaine de Plainpalais, M. Sangiorgio relève qu'il n'y a plus de poubelles, plus de toilettes, et plus d'eau courante. La Ville a tracé une ligne de stands complètement arbitraire, à l'intérieur de laquelle lui-même ne peut pas travailler correctement avec son fourgon; il est donc obligé de dépasser cette même ligne, ce qui l'a conduit à se faire réprimander par un agent. Bien qu'il ait tenté de lui expliquer le problème, celui-ci l'a interrompu prétextant connaître la litanie. Ces agents qui ne connaissent strictement rien du marché, toujours selon M. Sangiorgio, se barricadent derrière des réponses de fonctionnaire, telle «On fait notre travail».

Les marchands ne comprennent pas bien pourquoi M. Maudet souhaite policer les marchés. D'un côté, il se fait photographe dans la presse en train d'inaugurer un marché du soir aux Grottes, et de l'autre celui qui a été inauguré il y a bientôt deux ans, à Saint-Jean, est désert. A son sens, le magistrat donne beaucoup trop d'importance à son image, ce qui par ailleurs est prouvé aussi par l'ouvrage qu'il a récemment publié, alors qu'eux sur le terrain doivent se battre.

Lors de la dernière réunion des syndicats avec M. Maudet, celui-ci a demandé la confidentialité, donc quand M. Sangiorgio a demandé des nouvelles de cette réunion aux participants, il lui a été répondu qu'ils ne pouvaient rien lui dire. Il n'a donc aucune idée de ce qui s'y est dit.

M. Sangiorgio ajoute que le président de l'Association du marché aux puces, l'un des deux syndicats du marché, n'y a pas mis les pieds depuis trois ans, pourtant il est un représentant légitime auprès du magistrat. Il y a donc d'un côté M. Maudet qui ne connaît des marchés que le minimum, et de l'autre un président qui n'est plus sur le terrain. Toutefois, le magistrat assure dans ses courriers que ces réunions sont très constructives. Pour certaines personnes, les problèmes se résolvent par les côtés, car elles connaissent d'autres personnes, mais normalement le règlement devrait être appliqué de la même manière pour tout le monde. A titre d'exemple, il rappelle que normalement les marchands ont droit à un véhicule par stand; or il a vu deux personnes sur un stand avec deux véhicules, et ils ont pu les garder bien que l'agent soit allé les contrôler. Il ne sait pas ce que ces marchands ont dit à l'agent; par contre, il relève à l'inverse qu'une vieille dame a dû mettre son véhicule au garage.

Face à cette situation, il a demandé des entretiens aux personnes responsables du marché. Il a donc rencontré M^{me} Truffer, cheffe de l'Unité des marchés, mais elle lui a dit au bout d'une demi-heure que, personnellement, elle n'y connaissait pas grand-chose et qu'elle faisait de son mieux après avoir été parachutée dans cette unité. Il a ensuite rencontré M. Pizzoferrato, responsable du domaine public à la Ville de Genève, qui lui a assuré que le service fait tout pour aller dans le sens des marchands. Il lui a donné entre autres comme conseil de dénoncer anonymement ceux parmi ses camarades qui ne seraient pas en règle. Après ces deux

entretiens, voyant que la situation sur le terrain ne s'améliorait pas, il a eu l'idée de lancer une pétition. Il l'a accompagnée d'une lettre destinée à M. Maudet, dont il a reçu un semblant de réponse après presque deux mois. Dans son courrier, le magistrat non seulement ne répond pas aux questions qu'il lui pose, mais en plus le menace personnellement de l'expulser du marché aux puces.

Questions des commissaires

Une commissaire constate que le marché aux puces de Plainpalais a lieu deux fois par semaine. Elle demande jusqu'à quelle heure les marchands restent sur place. Il lui est répondu qu'ils restent jusqu'à 18 h, les mercredis et les samedis. Cette même commissaire aimerait savoir combien sont les agents du marché, et jusqu'à quelle heure ils sont présents. M. Sangiorgio répond qu'ils sont entre six et huit et qu'ils sont là toute la journée. Les marchands qui ont des places fixes s'annoncent le matin à la cabane des agents, ensuite il y a l'appel des marchands à tickets, puis les agents font leur ronde vers 10 h; après, ils n'ont plus aucune tâche spécifique. Ces gens sont donc selon lui payés par la Ville pour ne rien faire. Avant les agents municipaux chargés des marchés avaient d'autres tâches dans le quartier.

Un second commissaire demande combien de signataires compte cette pétition. M. Sangiorgio souligne qu'il y en a une quarantaine, et ce sont tous des puciers. Ce même commissaire mentionne qu'il est lui-même un usager de longue date du marché aux puces, et aussi de celui du boulevard Helvétique. Il existe un problème manifeste avec l'Unité des marchés et avec la façon dont a été conçu le règlement qui a été souhaité par le Conseil administratif. Le marché du boulevard Helvétique connaît en effet les mêmes problèmes. Il constate que cette application tatillonne du règlement est en train de tuer les marchés à Genève; c'est pourquoi les commissaires devraient prendre position contre cette manière de travailler.

Il aimerait donc savoir si l'association des puciers a été associée à l'élaboration du règlement. M. Sangiorgio répond que les syndicats ont bien été consultés, mais en pratique ils n'ont pas vraiment aidé à la création du règlement. Même s'ils ont discuté de certaines choses, d'autres leur ont été imposées.

Ce même commissaire souhaiterait savoir ce que le pétitionnaire entend quand, dans son texte, il demande de pouvoir exercer «sereinement» et quel serait ce «changement radical» qui permettrait plus de sérénité dans l'exercice de sa profession. M. Sangiorgio relève que la situation avant l'arrivée des agents allait très bien, bien que M. Maudet ait dit dans un article de presse que «les marchés, c'était un peu le Far West, maintenant, fini les passe-droits». Pour lui, la sérénité implique que l'allée centrale soit assez large pour que les passants ne se marchent pas dessus, que tout le monde ait le sourire, et que les marchands vendent selon

leurs capacités, sans autres problèmes. Les agents passent, et s'ils ont quelque chose à dire, ils le disent gentiment. Il constate que même s'ils avaient tendance à être aimables, le règlement les oblige à se montrer fermes dès que les marchands réclament leur indépendance.

Ce même commissaire remarque encore que cela ressort d'un manque de bon sens. Il demande, concernant la menace d'expulsion proférée par le magistrat, quels en seraient les motifs. M. Sangiorgio explique s'être disputé violemment deux fois avec des agents, et il s'est montré insultant, à tel point que les agents auraient dû porter plainte contre lui, ce qu'il leur a d'ailleurs lui-même suggéré de faire. Il a personnellement des problèmes avec les gens qui ne comprennent pas ce qu'il dit, et au bout d'un moment il commence à élever le ton. Il ajoute qu'en général on entend mieux les gens qui parlent plus fort, même si c'est pour ne rien dire. Si ces deux personnes avaient porté plainte, ils se seraient retrouvés tous devant un tribunal, auquel il aurait pu expliquer les raisons exactes de l'altercation. Il assure qu'il y a eu des cas où des marchands, soumis à une certaine pression mentale, sont partis pour éviter d'en venir aux mains; les gens sont nerveux, parce qu'ils n'aiment pas être traités comme des enfants.

Un troisième commissaire remarque que l'organisation de l'administration et l'engagement des fonctionnaires ressortent des compétences de l'exécutif, et pas de celles du Conseil municipal. Il constate que les marchands sont tous au bénéfice d'une patente pour occuper le domaine public et que les emplacements sont attribués moyennant des taxes, du moins pour la plupart d'entre eux. Il demande si les cartes d'identification étaient prévues par le nouveau règlement. M. Sangiorgio l'ignore. Ces cartes ont été faites pour être insérées dans des bornes, peut-être en vue du remplacement progressif des agents, et pour que les utilisateurs puissent réserver leurs places sur internet, ce qui n'intéresse personne.

Une autre commissaire constate qu'il n'y a plus de carnet de patente. Ce que M. Sangiorgio confirme.

Le commissaire précédent aimerait savoir si le pétitionnaire a effectivement demandé une entrevue avec M. Maudet. Il lui est répondu que cette demande était sous-entendue dans la lettre envoyée à M. Maudet. Ce même commissaire souligne alors qu'il aurait peut-être fallu être plus direct. Toutefois, le fait d'avoir été reçu démontre, selon ce commissaire, que M. Sangiorgio a tout de même été entendu, et s'il n'est pas satisfait, il l'invite à écrire en exigeant de rencontrer M. Maudet, et non ses fonctionnaires. Ce même commissaire aimerait que le pétitionnaire précise ce qui est «fait à l'envers». Il est répondu que c'est par exemple le fait de supprimer le parking. Ainsi les autorités croient supprimer un parking, alors que sa fonction est différente puisqu'il sert à dynamiser le commerce. Ce que le magistrat ne comprend pas. Se pose également la question de l'attribution des places qui avant se faisait selon l'ancienneté et la régularité de la présence,

alors que maintenant elle ne se fait plus que par la seule présence. Cela donne l'avantage à des retraités qui n'ont rien à faire et qui viennent chaque jour pour des raisons avant tout sociales, alors que lui est un professionnel et doit nourrir sa famille, mais qu'il n'a pas le temps de venir à chaque fois. Ce commissaire demande encore si les nouveaux agents sont en partie des anciens agents municipaux. Ce à quoi M. Sangiorgio répond par la négative puisqu'ils viennent tous de la Fondation des parkings.

Une commissaire assure pourtant que certains sont des anciens agents municipaux. M. Sangiorgio relève alors que pour sa part il ne les avait jamais vus avant sur les marchés.

Une autre commissaire remarque qu'elle fréquente régulièrement le marché aux puces, où elle a travaillé à des niveaux différents depuis trente ans. Ce qui était en place avant l'application de ce nouveau règlement n'était pas toujours avantageux; la Plaine connaît maintenant des aménagements nouveaux qui font que divers puciers et travailleurs se retrouvent dans un espace restreint. Elle aimerait donc savoir quelle est actuellement la différence en nombre de places distribuées par rapport à la situation en 1980. Cela dit, à sa connaissance, il n'existe toujours pas d'association qui regroupe les différents syndicats des puciers, des maraîchers et des marchands du dimanche qui utilisent cet espace. Or une telle association pourrait apporter un complément intéressant au niveau de l'écoute qui lui serait accordée par le Conseil administratif.

M. Sangiorgio répond, concernant le nombre de places, que par rapport à 1980 elles sont cinq ou six fois plus nombreuses. Il y a à ce jour quelque 300 places disponibles. Concernant les associations, il existe celle des maraîchers; au niveau des puciers, il en existe deux, l'Association professionnelle des brocanteurs genevois et l'Association du marché aux puces, et une troisième en stand-by. M. Maudet convoque en général toutes les associations pour participer aux réunions.

Un autre commissaire remarque quant à lui que le marché aux puces est une activité économique et sociale importante pour la Ville de Genève; il représente en outre un plus au niveau touristique. Il existe donc des avantages à le garder, et également à conserver une bonne ambiance. Toutefois, l'agent doit faire son travail et on ne peut permettre une indépendance totale des marchands. La Plaine est en effet un espace public et les marchands sont donc soumis à la loi. Ce même commissaire signale en outre que l'interdiction de parquer les voitures sur la Plaine est en partie une volonté du Conseil municipal. Dans ce contexte, il demande au pétitionnaire s'il reconnaît qu'un règlement est nécessaire et qu'il doit être respecté. Pour M. Sangiorgio, le but d'un règlement étant justement d'être respecté, il faut réfléchir avant pour savoir s'il sera possible de le faire respecter en pratique.

Ce même commissaire constate que le texte de la pétition mentionne une activité rendue très aléatoire en période de crise économique et désire donc savoir comment le pétitionnaire qualifie la situation économique globale du marché aux puces. Selon M. Sangiorgio, la situation est extrêmement mauvaise. Personnellement, en 2009, il a gagné exactement la moitié de ce qu'il a gagné en 2000. Il s'agit d'une activité qui nécessite, si on veut vraiment en faire son gagne-pain, d'être combatif et donc de jouer des coudes, à tous les niveaux. Preuve en est qu'il y a désormais de nombreux puciers qui cherchent une deuxième activité pour gagner leur vie ou qui demandent l'aide sociale. A son avis, quand une situation est mauvaise, c'est à la Ville d'agir en faveur de ses citoyens pour les aider, alors qu'en pratique il a l'impression du contraire.

Un autre commissaire encore pense que le règlement doit être au service de l'homme, et non pas l'homme au service du règlement. Le règlement a le mérite d'exister, mais le Conseil municipal n'y est pour rien; personnellement, il ne l'a jamais lu. Il demande si le pétitionnaire trouve que le règlement est mauvais, et s'il aimerait par exemple que l'on respecte un peu plus les anciens, d'après des règles de hiérarchisation par rapport aux professionnels. M. Sangiorgio remarque qu'effectivement le marché est hiérarchisé; on y trouve un roi, des assesseurs et du petit personnel. Ce commissaire tient alors à préciser que par hiérarchie, il entend la place des puciers dans le marché. Pour M. Sangiorgio, quand on veut changer une structure, la première chose qu'il faut faire est de demander l'avis des gens qui utilisent cette structure. Lui-même en sait infiniment plus que M. Maudet à propos des marchés, mais le problème est que ce n'est pas lui qui prend les décisions, mais le magistrat. Ce commissaire remarque que pour être logique, il faut que tout cela soit contenu dans un règlement, ne serait-ce que pour éviter de tomber dans l'arbitraire. S'il existe une sorte de distorsion entre l'application du règlement et la réalité, la seule manière pour lui de faire entendre ses idées est de les faire intégrer dans le règlement. Ce à quoi M. Sangiorgio acquiesce.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de fonctionnaires qu'il y avait avant l'application stricte du règlement, depuis l'appel du matin. M. Sangiorgio répond qu'avant ils étaient le même nombre, mais qu'ils avaient d'autres tâches; ils n'étaient donc pas sur le marché toute la journée. Après la distribution des places, la plupart du temps, ils restent tous. Une autre erreur provient selon lui de la nouvelle différenciation des patentes pour les places entre le mercredi et le samedi; puisque certains vendent moins le mercredi et plus le samedi, un certain nombre d'entre eux renoncent à leur place le mercredi.

Un commissaire remarque qu'il est question de recyclage, puisqu'à la place d'acheter du neuf, la durée de vie des objets est prolongée. Il s'agit donc d'un pur exemple de développement durable qui témoigne du fait qu'il faut soutenir le marché aux puces. Dans cet esprit, ce commissaire entend faire partager son

regret quant à la multiplication des marchands qui envahissent le marché avec toutes sortes de pacotilles bon marché. M. Sangiorgio rappelle à ce titre que dans les années 1980, voyant venir le marasme actuel, il avait demandé, en tant que président du syndicat, une séparation du marché, entre les puces et antiquités d'une part, et le neuf d'autre part. Était alors intervenu un individu qui faisait le marché, qui a créé un syndicat du neuf, et s'est battu pour que le neuf puisse rester, avant de disparaître. Il semblerait que dernièrement la Ville ait demandé aux gens, lors de la signature de 50 à 60 nouvelles patentes, de s'engager à ne pas vendre du neuf.

Ce même commissaire se demande si cette forme de concurrence ne risque pas, à terme, de condamner le marché aux puces. M. Sangiorgio relève que ce genre de marchandises n'intéresse pas le même public. Quand le temps est mauvais, les seuls à faire des affaires sont les vendeurs de marchandises neuves bon marché. Ce commissaire constate donc que selon le pétitionnaire, la coexistence semble donc possible. Pour M. Sangiorgio, cela dépend des critères; il faudrait nommer une commission qui décide ce que l'on peut vendre à Plainpalais.

Un commissaire au vu de ce qui précède aimerait savoir si l'on peut imaginer de vendre sur le marché des objets tels que l'on en voit en France ou en Italie, par exemple des vêtements ou des chaussures, dans le but également de le voir prospérer. Pour M. Sangiorgio, le risque de ce mélange est d'avantager ceux qui obtiennent leurs marchandises par bulletin de commande. S'ils transforment ce marché en changeant son sens, les clients des puciers finiront par ne plus venir du tout.

Séance du 7 février 2011

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet rappelle que, durant les mois de janvier et de février 2010, les agents de la police municipale qui exerçaient le contrôle des marchés quant aux emplacements, perception des redevances, etc. ont été progressivement remplacés par les anciens agents municipaux. Vingt-quatre des quelque soixante agents municipaux ont été affectés au contrôle des marchés, ce qui a permis de renvoyer sur le terrain les agents de la police municipale qui jusque-là assumaient une tâche réduite au regard de leur formation. Ces changements ont engendré un serrage de vis qui a été diversement ressenti par les marchands. En ce sens, il peut comprendre que l'arrivée de vingt-quatre personnes formées au nouveau règlement et d'une cheffe qui a pour consigne stricte de ne pratiquer aucun traitement de faveur a contribué à durcir le climat. Cela ne s'est pas fait sans accompagne-

ment. Ce dernier a été organisé avec les associations faitières des marchands. Dans le domaine des puces, il y a deux associations qui regroupent plus ou moins les mêmes membres, bien que l'une s'occupe des produits manufacturés et l'autre des produits de brocante. Ces deux associations ont demandé des contrôles accrus et un retour de l'ordre dans les marchés. D'ailleurs, elles se sont clairement distancées du pétitionnaire en précisant qu'il s'agit d'une démarche personnelle.

M. Maudet souligne par ailleurs qu'il a fallu chercher des *modus vivendi*. Il prend l'exemple des marchands de fruits et légumes qui se sont plaints des Roms, mais qui pourtant les employaient à les aider à charger leurs camionnettes à la fin du marché. D'autres situations montraient qu'une certaine dérive s'était installée quant à l'acceptation de stands qui initialement devaient concrétiser la vente de produits de puces, donc anciens, et qui arrivaient au fur et à mesure à la vente de produits manufacturés. Il a fallu serrer la vis pour certains et même pratiquer le régime des amendes. Il relève que les nouveaux moyens mis en place et notamment la commission de consultation n'ont pas été complètement exploités avant de lancer la présente pétition. A titre personnel, il a reçu une copie de la pétition accompagnée d'une lettre personnelle du pétitionnaire. Il lui a répondu qu'à partir du moment où ce dernier demande que le Conseil municipal soit arbitre, il ne peut plus intervenir. En outre, il ne peut tolérer que l'on insulte des agents de la fonction publique municipale. Il a déjà envoyé un courrier à M. Sangiorgio lui indiquant qu'aucun autre écart de langage ne serait plus toléré. Si toutefois il devait y contrevenir à nouveau, M. Maudet lui a précisé qu'il l'expulserait du marché sur la base de ses compétences prévues dans le règlement sur les marchés.

M. Maudet conclut que quelques marchands persistent à se croire au marché aux puces des années 2000, où c'était le «Far West». Il ne s'agit pas d'aseptiser les marchés et de tout réglementer, mais surtout d'appliquer une égalité de traitement et de faire en sorte que les gens rentrent dans le cadre qui leur est donné. Les marchés sont des institutions très visibles sur la place publique et il est important qu'ils soient correctement encadrés.

M. Pizzoferrato ajoute que ce qui pose principalement problème, et se lit entre les lignes de la pétition, est le mode d'attribution des places. Le mode d'attribution à l'année n'est pas en remis en question puisqu'il y a la possibilité de bénéficier d'un abonnement. En revanche, M. Maudet a souhaité donner la possibilité à chacun de pouvoir accéder aux marchés; c'est pourquoi 20% des places sont dévolues à des personnes qui n'ont pas besoin d'un abonnement et ne font pas métier de leur activité. Ces places sont attribuées le matin selon la règle favorisant l'ancienneté et le taux de présence. Or, certains marchands considèrent que le premier arrivé peut s'installer comme il le veut, sans tenir compte des règles en vigueur. Par ailleurs, le service a introduit la nécessité pour chaque marchand de détenir une carte de légitimation. Enfin, le service a souhaité interdire la sous-location.

Questions des commissaires

Un commissaire relève qu'il a bien compris qu'il y a des places à l'abonnement, et d'autres au ticket. Il demande si les premières sont fixes et si un tour-nus est effectué pour les emplacements au ticket, sachant qu'il y a certainement des places plus prisées que d'autres. M. Maudet répond par l'affirmative pour la première question et explique pour la seconde qu'il faut comprendre que le ticket est l'antichambre de l'abonnement. Il y a des listes d'attente et le marché aux puces représente une solution pour des gens qui ramassent des meubles à droite à gauche ou qui revendent du neuf importé de Chine sous l'étiquette de l'ancien. C'est le reflet d'une réalité économique. Les emplacements au ticket étaient nombreux avant les travaux de la plaine de Plainpalais et ont été assez diminués. Ces tickets n'offrent pas aujourd'hui la possibilité pour toute une tranche de nouvelles personnes intéressées à aller sur les marchés d'y accéder. Des efforts sont encore à faire et on attend beaucoup de la fin de la rénovation de la Plaine et du nouveau système de réservation d'emplacements par SMS qui sera mis en place en 2011. Le service, en collaboration avec les associations faitières, essaie de trouver un moyen de circonscrire la vente de produits manufacturés. Enfin, la Cour des comptes qui a audité le service, notamment sous l'angle de la gestion publique, a montré que le système de gestion fonctionnait bien et était transparent.

Ce même commissaire demande si la situation entraînant la sous-location est semblable aux taxis parisiens qui ont un nombre d'emplacements limité et où il faut attendre qu'un détenteur quitte le sien définitivement pour qu'il soit attribué à quelqu'un d'autre. M. Maudet répond par l'affirmative. Ce commissaire s'interroge encore sur le fait de savoir si le service a l'intention de procéder à une enquête de satisfaction auprès des gens suite à tous ces changements. M. Maudet souligne que le Conseil administratif a décidé de créer une commission consultative des marchés en s'inspirant de ce que fait le Conseil d'Etat, car les associations en place ne sont pas toutes représentatives. Il compte de ce fait avoir plus qu'une enquête ponctuelle, soit un flux régulier d'informations et de propositions. Il donne un exemple du génie propre d'un marché de fruits et légumes qui est d'avoir une certaine diversité. Au marché de Rive, un poissonnier qui a atteint un certain âge a souhaité remettre son activité à sa vendeuse si elle rachète le matériel. Etant donné que la vendeuse n'est pas de sa famille directe, la vendeuse doit faire toutes les démarches depuis le départ et commencer avec une demande au ticket. En accord avec les marchands, le service est en train d'introduire dans le règlement des critères qui font que s'il n'y a pas d'autre poissonnier dans le marché, on peut laisser à cette personne la faculté de reprendre le commerce. Il rappelle que dans un tel marché, un poissonnier est essentiel et fait partie de l'équilibre du tout. Pour en revenir à la pétition, il est d'avis qu'il s'agit d'un cas isolé de quelqu'un qui a un problème personnel. Il s'est fait désavouer par les associations faitières et essaie d'utiliser le Conseil municipal dans ses intérêts comme organe de réclamation. Ces associations sont au nombre de cinq. Il

y en a une pour les fruits et légumes, une pour les professionnels de la brocante qui est petite, une plus grande qui inclut les produits manufacturés. Il y a aussi une association des artisans qui s'occupe par exemple du marché de la Fusterie, une autre toute petite pour le livre ancien. Une sixième a tenté de se créer pour les produits manufacturés, mais elle n'a pas eu de suite.

Un commissaire a entendu que les places étaient limitées dans leur nombre et demande ce qui empêche d'ouvrir davantage le marché pour en faire un grand marché digne d'une ville internationale comme Genève. Pour M. Maudet, le marché aux puces est déjà un marché digne de ce nom qui s'adapte aux nouvelles exigences. La Plaine offre des emplacements séparés par des arbres et il est maintenant possible d'y avoir des branchements en électricité. Le service fait un effort pour sensibiliser les marchands au tri des déchets qui n'est pas encore satisfaisant et qui donne beaucoup de travail à la voirie. Face à cela, l'arrivée des produits manufacturés sur les stands est une sorte de petite vérole pour laquelle un remède est en train d'être cherché. Un débat s'est installé aux sein des puces pour avoir une définition des produits neufs et savoir si on leur réserve un quartier, si on les interdit ou si on leur donne la possibilité de s'installer le dimanche uniquement. Pour sa part, il est plutôt partisan d'un vrai marché aux puces avec des objets anciens. Il serait aussi plaisant d'avoir un vrai marché de Noël, mais il est difficile de trouver des artisans.

Une commissaire souligne que cette pétition met en évidence un conflit vif entre un marchand et des agents municipaux et se demande si M. Maudet a connaissance d'autres cas et dans l'affirmative, s'il s'agit de cas occasionnels ou récurrents. M. Maudet relève qu'il y a eu des cas de conflits occasionnels, car tout ce qui a été mis en place gêne les habitudes qui se sont installées. Il y a deux types de conflits plus récurrents. L'un est en lien avec l'attribution des places et l'autre concerne les petits conflits de tous les jours où un agent estime que les limites sont dépassées, par exemple par un cycliste qui ne traverse pas le marché pied à terre. Il fait confiance à ses collaborateurs, aussi parce que ce sont des personnes qui ont enduré des insultes quotidiennes, pour certains pendant cinq ans. Si l'agent estime qu'il y a un problème et le relève, c'est qu'il y en a réellement un. En revanche, le cas de M. Sangiorgio est rare.

A une autre commissaire, M. Maudet répond qu'effectivement les agents font respecter la circulation sur la Plaine, d'autant plus qu'il n'est pas censé y avoir de circulation autre que celle des marchands qui viennent poser leurs véhicules et exceptionnellement de quelques restaurants les mardis et vendredis. Ces derniers peuvent prendre la bande d'arrêt d'urgence, un peu comme pour un dépose-minute. Le département sait aussi se montrer souple.

M. Maudet précise par ailleurs que M. Sangiorgio a été trouvé en dessous du pourcentage de présence. Il rappelle à cet égard que les marchands ont une

obligation de présence à hauteur de 65%, mais cela dépend si on compte avec les vacances ou pas. Cela veut dire que si l'un n'est pas là deux fois sur trois, il perd son droit à l'abonnement.

A la question de savoir qui compose la commission consultative, M. Maudet rappelle qu'elle est composée des représentants des cinq associations faitières qu'il a citées, d'un représentant de la voirie, d'un représentant de l'unité marchés, du chef de service et de la cheffe du Service de l'aménagement. Il est d'ailleurs important de faire quelque chose de multidépartemental, car il y a beaucoup de plaintes et de doléances relatives à l'aménagement. Est également présent le juriste du département. M. Maudet en est le président de droit.

Un commissaire revient sur l'une des menaces de ce marché, à savoir les produits manufacturés. Il demande si des limites à ce type de stand vont être données. M. Maudet signale qu'il a cessé de donner des autorisations de vente de produits manufacturés à son arrivée en 2007. Pourtant, certains vendeurs contournent les règles. D'après une appréciation, ce sont 20% du marché qui, le samedi, sont consacrés aux produits manufacturés. Avec les droits acquis, il est difficile d'éjecter une personne qui a sa place. L'enjeu est donc de réduire le nombre de personnes incrustées dans le marché et qui vendent du neuf. Une des pistes serait de basculer ce marché sur le dimanche, notamment parce que les objets neufs sont plus facilement volés, posent d'autres problèmes de sécurité et demandent un contrôle différent.

Un autre commissaire demande ce que M. Maudet entend lorsqu'il fait référence, en parlant des puces, au «Far West». M. Maudet relève que lors de la période antérieure à son arrivée régnait une absence totale de formalisation dans les marchés, raison pour laquelle un processus de formalisation a été initié et un règlement, édicté. La Cour des comptes a d'ailleurs confirmé que la nouvelle gestion était bonne.

M. Pizzoferrato ajoute que le nombre d'emplacements a été limité à deux par marchand, ce qui a suscité beaucoup de réactions de la part de certains. Le but est d'augmenter le nombre de marchands sur la Plaine.

Discussion et prises de position des groupes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est prêt à voter. Le pétitionnaire se plaint d'un abus d'autorité et a donc la faculté de déposer une plainte auprès du procureur général en apportant la preuve de son harcèlement. Il propose le classement de la pétition. Un commissaire libéral va dans le même sens.

Un commissaire du groupe des Verts est emprunté, car M. Maudet a dit avoir reçu un courrier des associations faitières se désolidarisant du pétitionnaire. Les

propos de M. Maudet l'ont certes convaincu, mais il aimerait voir ce courrier avant de prendre position.

Une commissaire socialiste partage l'avis exprimé par le représentant du groupe des Verts.

Un commissaire radical croit qu'il y a un malentendu, car il ne s'agit pas d'une lettre qu'a reçue M. Maudet, mais un témoignage en réaction à la pétition paru dans le *GHI* le jour où la pétition a été lancée. La présidente de la commission mentionne qu'en effet M. Maudet a parlé d'un courrier électronique qu'il était prêt à montrer à la commission.

Un commissaire du groupe des Verts tout comme un commissaire radical témoignent de la satisfaction du système mis en place suite à des discussions avec des puciers. Ce même commissaire radical propose donc lui aussi le classement de la pétition.

Pour un commissaire du Parti démocrate-chrétien, le problème du pétitionnaire relève d'un cas personnel et il propose donc également le classement de la pétition. Si nécessaire, une information complémentaire peut être demandée à M. Maudet, mais il n'est pas favorable à de nouvelles auditions.

Une commissaire du groupe A gauche toute! est favorable quant à elle à une audition des associations faitières.

La présidente propose donc d'adresser une demande formelle à M. Maudet pour une information écrite, ce qui est accepté par la commission.

Ce même document ainsi que la copie du règlement de la commission consultative ont été fournis et examinés lors de la séance du 14 février 2011.

Séance du 14 février 2011

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que son groupe s'est déjà prononcé pour le classement et précise que beaucoup de temps a déjà été dépensé pour un quérulent qui n'est pas dans son bon droit. Un commissaire libéral abonde dans le même sens. Tout comme une commissaire du Parti démocrate-chrétien qui suggère elle aussi le classement, car cette pétition relève d'un cas particulier. Elle souligne que M. Maudet soutient ses troupes, ce que le Parti démocrate-chrétien partage.

Le groupe des Verts est également en faveur du classement. Il relève toutefois que les marchés servent aussi de soupape sociale à des personnes qui gagnent leur vie à des horaires qui ne sont pas aussi bien réglés que ceux des bureaux. Les agents des marchés font certainement bien leur travail, mais un rappel sur la situation particulière de ces personnes doit être fait.

Une commissaire socialiste rappelle que son groupe est en faveur du classement de la pétition.

Une commissaire d'A gauche toute! demande quant à elle l'audition des associations professionnelles, tandis que sa collègue de parti propose elle aussi le classement de la pétition, tout en demandant aux agents de M. Maudet de faire preuve d'une certaine souplesse et écoute.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que M. Sangiorio n'est pas représentatif des puciers, tandis que la présidente de la commission constate qu'une association a déjà formalisé le fait qu'elle n'est pas d'accord avec la démarche de la pétition.

Votes

L'audition des associations professionnelles est refusée par 10 non (2 Ve, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 1 oui (AGT) et 1 abstention (AGT).

La pétition est classée par 11 oui (1 AGT, 2 Ve, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 1 non (AGT).

Annexe: pétition P-253

Ville de Genève Service de l'Etat du Commerce Interieur	
R	3 0 SEP 2010
Abonné(e):	
Copies:	

SEPTEMBRE 2010, A QUI DE DROIT

Nous autres marchands du marché aux puces de Plainpalais, suite aux nombreux problèmes rencontrés ces derniers temps, demandons que l'attitude exagérément autoritaire et pointilleuse de la nouvelle « Unité des Marchés » à notre égard **change radicalement** afin de nous permettre d'exercer sereinement notre activité professionnelle, rendue très aléatoire en cette période de crise économique.